

NOTICE D'ESSAI N° 4

Détermination de la variation dimensionnelle du tricot des bérets au trempage à l'eau

1. Objet et domaine d'application

La présente notice a pour objet de fixer les conditions de l'essai et le mode opératoire à suivre pour déterminer la variation dimensionnelle du tricot des bérets au trempage à l'eau.

2. Principe

Les bérets sont immergés dans l'eau distillée maintenue à 40 °C durant 30 mn, puis séchés à plat et conditionnés.

Les distances entre les repères marqués sur les bérets sont mesurées avant et après l'essai.

3. Appareillage

3.1. Récipient de 30 cm de profondeur

Ce récipient est muni d'un dispositif de chauffage permettant de maintenir l'eau à une température de 40 °C +/- 3 °C ou placé dans une étuve ou dans un bain-marie réglé à cette même température,

3.2. Claie pour le séchage à plat

3.3. Règle rigide graduée en millimètres

4. Epreuves

4.1. Conditionnement

Le conditionnement initial des éprouvettes et l'essai doivent être effectués dans une atmosphère telle que définie par la norme NF EN 20139 (atmosphère ayant une humidité relative de 65 % ± 2 % et une température de 20 °C ± 2 °C).

4.2. Marquage

Poser le béret à plat sans tension sur une surface plane et marquer à l'aide d'une règle graduée, deux longueurs de 20 cm suivant deux diamètres perpendiculaires de la calotte (ou plateau). Ces repères sont matérialisés à l'aide de fil dont la nuance tranche sur celle du béret.

5. Mode opératoire

5.1. Immersion

Immerger les bérets dans le récipient contenant de l'eau distillée portée à 40 °C +/- 3 °C pendant 30 mn.

Les bérets ne doivent être ni pliés, ni superposés, ni placés au contact des organes de chauffe. Ils pourront être disposés sur des claies superposables dans le récipient.

5.2. Séchage

Placer les bérets à plat sur une claie dans l'air ambiant à l'abri du soleil et sans emploi de procédé artificiel de séchage (ces bérets ne doivent être ni essorés ni secoués).

5.3. Conditionnement

Le séchage terminé, les bérets sont disposés en atmosphère normale de conditionnement pendant vingt-quatre heures.

5.4. Mesure

Poser le béret à plat, sans tension, sur une surface plane puis mesurer les distances entre repères à l'aide de la règle plate graduée.

6. Expression des résultats

La variation dimensionnelle du tricot des bérets exprimée en pourcentage est donnée par la formule :

$$\frac{L_1 - L_0}{L_0} \times 100$$

dans laquelle :

- L_0 : longueur mesurée avant l'essai ;
- L_1 : longueur mesurée après l'essai.

7. Compte rendu d'essai

Il indique :

- la référence à la présente notice ;
- la référence des bérets sur lesquels l'essai a été effectué ;
- pour chaque béret, la valeur moyenne de la variation dimensionnelle (allongement ou retrait) ;
- les détails opératoires non prévus dans la notice d'essai ainsi que les incidents susceptibles d'avoir eu une influence sur les résultats.